



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

 **parcoursup**
Entrez dans l'enseignement supérieur

[Parcoursup.fr](https://parcoursup.fr)

 [@parcoursup_info](https://twitter.com/parcoursup_info)

 [@parcoursupinfo](https://www.facebook.com/parcoursupinfo)

   [@etudiantgouv](https://twitter.com/etudiantgouv)

Le calendrier 2022 en 3 étapes

Début Nov. 2021 > Janvier 2022
**Je m'informe
& découvre les formations**

1

20 Janvier 2022 > 29 Mars 2022
Je formule mes vœux
Jusqu'au 7 Avril
Je finalise mon dossier

2

2 Juin 2022 > 15 Juillet 2022
**Je reçois les réponses
des formations & je décide**

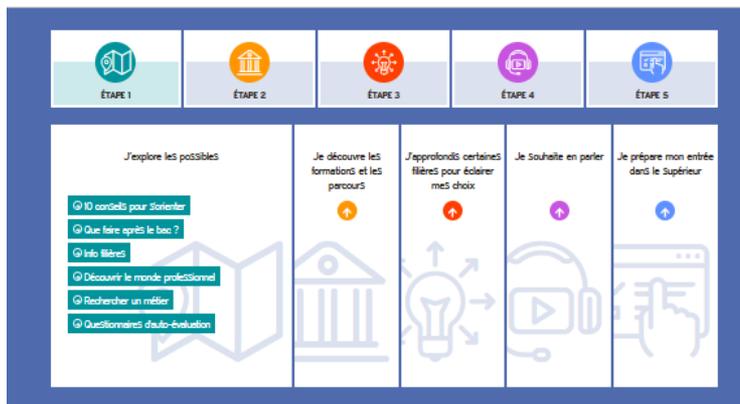
3

Nov. Déc. Janvier 2022 Février Mars Avril Mai Juin Juillet Août Sept.

Mardi 29 Mars 2022 :
Dernier jour pour formuler
mes vœux

Étape 1 :

Découvrir les formations et élaborer son projet d'orientation



Recherche des formations



Terminales2021-2022.fr : toutes les informations sélectionnées par l'Onisep sur les filières, les formations, les métiers

Parcoursup.fr :

- le moteur de recherche des formations
- un accès vers d'autres sites numériques d'aide à l'orientation et un lien vers le site de la Région

- **Des formations non sélectives :**

les licences (dont les licences « accès santé »), les Parcours préparatoires au professorat des écoles (PPPE) et les parcours d'accès aux études de santé (PASS)

- **Des formations sélectives :**

classes prépa, BTS, BUT (Bachelor universitaire de technologie), formations en soins infirmiers (en IFSI) et autres formations paramédicales, formations en travail social (en EFTS), écoles d'ingénieur, de commerce et de management, Sciences Po/ Instituts d'Etudes Politiques, formations en apprentissage, écoles vétérinaires, formations aux métiers de la culture, du sport...

- **Des informations utiles à consulter sur la fiche formation :**

statut de l'établissement (public/privé), la nature de la formation (sélective /non sélective), les frais de scolarité, les débouchés professionnels et possibilités de poursuite d'études

Quelques rares formations privées ne sont pas présentes sur Parcoursup > prendre contact avec les établissements

- > Nombre de places disponibles en 2022
- > Taux d'accès en 2021
- > Pourcentage de candidats admis selon le type de baccalauréat en 2021
- > Des suggestions de formations similaires pour élargir vos choix

The screenshot displays the 'Recherche des formations' interface. On the left, there are filters for 'Types d'établissement', 'Apprentissage', and 'Types de formation'. The main area lists several institutions with their details:

Formation	Taux d'accès	Places
IFSI Croix Rouge Française Calais - rentrée en septembre (62) D.E infirmier	47% Général 30% Techno 40% Pro 28%	94
I.U.T de Lorient (56) DUT - Génie industriel et maintenance	74% Général 46% Techno 54% Pro 0%	57
École Nationale Supérieure d'Architecture de Toulouse (31) Architecture	12% Général 74% Techno 7% Pro 18%	100
Université Clermont Auvergne (Clermont-Ferrand - 63) Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Droit	-	80
Lycée Jacques Feyder (Epinay-sur-Seine - 93) BTS - Services - Tourisme	15% Général 31% Techno 34% Pro 34%	35
CFAI AFPI Pays de la Loire / Pôle Formation PDL-UIMM - La Roche S/Yon (La Roche-sur-Yon - 85) BTS - Production - Conception de produits industriels - en apprentissage	-	14

On the right, a map of France shows the geographical locations of these institutions, marked with red pins and numbered circles corresponding to the search results.

- **La présentation de la formation** : statut de l'établissement, contenus et organisation des enseignements, langues et options, dispositifs pédagogiques, frais de scolarité, modalités et calendrier des épreuves écrites/orales prévues par certaines formations sélectives et les éventuels frais associés
- **Les connaissances et compétences attendues** : attendus nationaux, attendus complémentaires, conseils sur les spécialités et options recommandées au lycée pour réussir
- **Les critères généraux d'examen des vœux** pris en compte pour l'analyse du dossier (résultats académiques, compétences académiques, savoir-être, motivation et cohérence du projet) avec leur degré d'importance
- **Les débouchés** : possibilités de poursuite d'études et indicateurs calculés au niveau national en termes de réussite et d'insertion professionnelle
- **Les contacts des référents de la formation**
- **Les dates des journées portes ouvertes ou journées d'immersion**
- **Les chiffres clés** : résultats de l'admission en 2021

Les modalités de l'examen des vœux sont affichées sur Parcoursup

➤ Dans les formations sélectives (classe prépa, BUT, BTS, écoles, IFSI...)

L'admission se fait sur dossier et, dans certains cas, en ayant recours, en plus ou en lieu et place du dossier, à des épreuves écrites et/ou orales dont le calendrier et les modalités sont affichés aux candidats.

➤ Dans les formations non sélectives (licences, PPPE et PASS)

Un lycéen peut **accéder à la licence de son choix à l'université, dans la limite des capacités d'accueil**. Si le nombre de vœux reçus est supérieur au nombre de places disponibles, la commission d'examen des vœux étudie les dossiers et vérifie leur adéquation avec la formation demandée afin de les classer.

L'université peut conditionner l'admission (réponse « oui-si ») d'un candidat au suivi d'un dispositif de réussite (remise à niveau, tutorat...) afin de l'aider et de favoriser sa réussite

Le calendrier 2022 en 3 étapes

Début Nov. 2021 > Janvier 2022
**Je m'informe
& découvre les formations**

1

20 Janvier 2022 > 29 Mars 2022
Je formule mes vœux
Jusqu'au 7 Avril
Je finalise mon dossier

2

2 Juin 2022 > 15 Juillet 2022
**Je reçois les réponses
des formations & je décide**

3

Nov. Déc. Janvier 2022 Février Mars Avril Mai Juin Juillet Août Sept.

Mardi 29 Mars 2022 :
Dernier jour pour formuler
mes vœux

Etape 2 :

**S'inscrire,
formuler ses vœux,
finaliser son dossier**

- > **Une adresse mail valide et consultée régulièrement** : pour échanger et recevoir les informations sur votre dossier

Important : renseignez un numéro de portable pour recevoir les alertes envoyées par la plateforme.

- > **L'INE** (identifiant national élève en lycée général, technologique ou professionnel) : sur les bulletins scolaires ou le relevé de notes des épreuves anticipées du baccalauréat

Conseil aux parents ou tuteurs légaux : vous pouvez également renseigner votre mail et numéro de portable dans le dossier de votre enfant pour recevoir messages et alertes Parcoursup. Vous pourrez aussi recevoir de la part des formations qui organisent des épreuves écrites/orales le rappel des échéances.

- > **Jusqu'à 10 vœux** et **10 vœux supplémentaires pour des formations en apprentissage**
- > Pour des **formations sélectives** (Classes prépa, STS, IUT, écoles, IFSI, IEP...) et **non sélectives** (licences, PPPE ou PASS)
- > **Des vœux qui doivent être motivés** : en quelques lignes, le lycéen explique ce qui motive chacun de ses vœux. Il est accompagné par son professeur principal
- > **Des vœux qui n'ont pas besoin d'être classés** : aucune contrainte de hiérarchisation pour éviter toute autocensure
- > **Des vœux qui ne sont connus que de vous** : la formation ne connaît que le vœu qui la concerne

Conseil Parcoursup : diversifiez vos vœux et **évit**ez impérativement de n'en formuler qu'un seul (en 2021, les candidats ont confirmé 12,8 vœux en moyenne).

➤ **Un vœu multiple est un regroupement de plusieurs formations similaires**

Exemple : le vœu multiple BTS « Management commercial opérationnel » qui regroupe toutes les formations de BTS « MCO » à l'échelle nationale.

> **Un vœu multiple compte pour un vœu** parmi les 10 vœux possibles.

> **Chaque vœu multiple est composé de sous-vœux qui correspondent chacun à un établissement différent** : Vous pouvez choisir un ou plusieurs établissements, sans avoir besoin de les classer.

A noter : Il n'est possible de sélectionner que 5 vœux multiples maximum pour les filières IFSI, orthoptie, audioprothèse et orthophonie qui sont regroupées au niveau territorial.

Exemples:

Vous demandez un BTS « Métiers de la chimie » dans 7 établissements différents

→ Dans votre dossier, ces demandes comptent pour 1 vœu multiple (le BTS) et 7 sous-vœux (les établissements) qui sont décomptés dans la limite des 20 sous-vœux autorisés.

Le regroupement d'instituts de formation en soins infirmiers (IFSI) de l'Université Bretagne Sud propose 3 instituts. Vous demandez deux instituts au sein de ce regroupement :

→ Dans votre dossier, ces demandes comptent pour 1 vœu multiple (le regroupement d'IFSI) et 2 sous-vœux (les instituts), qui ne sont pas décomptés.

Aide: dans votre dossier Parcoursup, un compteur de vœux permet de suivre les vœux multiples et sous-vœux formulés.

Les formations dont le nombre de sous-vœux est limité à 10 par vœu multiple dans la limite de 20 sous-vœux au total :

- **Les BTS et les BUT** regroupés par **spécialité** à l'échelle nationale
- **Les DN MADE** regroupés par **mention** à l'échelle nationale
- **Les DCG** (diplôme de comptabilité et de gestion) regroupés à l'échelle nationale
- **Les classes prépas** regroupées **par voie** à l'échelle nationale
- **Les EFTS** (Etabl. de Formation en Travail Social) regroupés par **diplôme d'Etat** à l'échelle nationale

Les formations dont le nombre de sous-vœux n'est pas limité :

- **Les IFSI** (Instituts de Formation en Soins Infirmiers) et **les instituts d'orthophonie, orthoptie et audioprothèse** regroupés à **l'échelle territoriale**.
Rappel : limitation de 5 vœux multiples maximum par filière
- **Les écoles d'ingénieurs et de commerce/management** regroupées **en réseau** et qui **recrutent sur concours commun**
- **Le réseau des Sciences Po / IEP** (Aix, Lille, Lyon, Rennes, Saint-Germain-en-Laye, Strasbourg et Toulouse) et **Sciences Po / IEP Paris**
- **Les parcours spécifiques "accès santé" (PASS) en Ile-de-France** regroupés à l'échelle régionale
- **Le concours commun des écoles nationales vétérinaires**

- > **Jusqu'à 10 vœux en apprentissage**, en plus des 10 autres vœux autorisés
- > **Pas de date limite pour formuler des vœux en apprentissage** (pour la majorité des formations en apprentissage)
- > **Une rubrique spécifique dans votre dossier pour vos vœux en apprentissage**

Les centres de formation en apprentissage ont pour mission d'accompagner les candidats en apprentissage pour trouver un employeur et signer un contrat d'apprentissage.
Des conseils pour trouver un employeur sur [Parcoursup.fr](https://parcoursup.fr)

Pour les formations sélectives (BTS, BUT, IFSI, écoles...)

- > **Pas de secteur géographique.** Les lycéens peuvent faire des vœux pour les formations qui les intéressent où qu'elles soient, dans leur académie ou en dehors.

Pour les formations non-sélectives (licences, PPPE, PASS)

- > Les lycéens peuvent faire des vœux pour les formations qui les intéressent dans leur académie ou en dehors. Lorsque la licence, le PPPE ou le PASS est très demandé, **une priorité au secteur géographique (généralement l'académie) s'applique.**
- > L'appartenance ou non au secteur est affichée aux candidats.

Par exception, sont considérés comme « résidant dans l'académie » où se situe la licence demandée

- > Les candidats qui souhaitent accéder à une mention de licence qui n'est pas dispensée dans leur académie de résidence

➤ **1/ Compléter son dossier :**

- projet de formation motivé pour chaque vœu formulé
- rubrique « préférence et autres projets »
- pièces complémentaires demandées par certaines formations
- rubrique « activités et centres d'intérêt » (facultative)

➤ **2/ Confirmer chacun de ses vœux**

**Un vœu non confirmé avant le 7 avril 2022 (23h59 - heure de Paris)
ne sera pas examiné par la formation**

**Vous ne pouvez pas confirmer vos vœux tant que votre bulletin scolaire du 2^{ème}
trimestre (ou 1^{er} semestre) n'est pas remonté dans votre dossier.**

Rubrique obligatoire. Le candidat indique :

- **ses préférences parmi les vœux formulés ou pour un domaine particulier.** Ces informations seront utiles aux commissions d'accès à l'enseignement supérieur (CAES) qui accompagnent les candidats n'ayant pas eu de proposition d'admission à partir du 1er juillet 2022.
- **s'il souhaite candidater dans des formations hors Parcoursup** ou s'il a des projets professionnels ou personnels, en dehors de la plateforme.

Ces informations sont confidentielles et ne sont pas transmises aux formations. Elles permettent simplement de mieux suivre les candidats durant la procédure et de mieux analyser leurs motivations et besoins.

Rubrique obligatoire

Objectif:

- permettre aux lycéens de réfléchir à ce qui les intéresse dans une formation, au moment de la formulation d'un vœu.
- faire apparaître pourquoi ils ont retenu une formation, quels sont leurs atouts pour y réussir : qualités et compétences, intérêt, démarches conduites pour connaître cette formation.

Limité à 1500 caractères

Rubrique facultative. Le candidat peut indiquer :

- **des informations qui ne sont pas liées à sa scolarité et qu'il souhaite porter à la connaissance des formations** (ex : activités extra-scolaires, stages / job, pratiques culturelles ou sportives...)
- **ses engagements** : vie lycéenne, engagement associatif, service civique, cordées de la réussite, etc...

Obligatoire pour les candidats en licences de droit et de sciences:

- **1/ Questionnaire en ligne sur le site [Terminales2021-2022.fr](https://terminales2021-2022.fr)**
 - Accessible (à **partir du 20 janvier**) à partir des fiches de formations concernées ;
 - Pour avoir un aperçu des connaissances et des compétences à mobiliser dans la formation demandée ;
 - Les résultats n'appartiennent qu'au seul candidat : **pas de transmission aux universités.**

- **2/ Attestation de passation**
 - A télécharger et à joindre à son dossier Parcoursup avant le 7 avril 2022 23h59 (heure de Paris).

- Pour chaque lycéen, une **fiche Avenir** est renseignée par le lycée et versée au dossier de l'élève :
 - les notes de l'élève : moyennes de terminale, appréciation des professeurs par discipline, positionnement de l'élève dans la classe/dans le groupe
 - les appréciations du professeur principal sur des compétences transversales
 - l'avis du chef d'établissement sur la capacité à réussir, pour chaque vœu

- Elle est consultable par le lycéen dans son dossier **à partir du 2 juin 2022**

- > **le projet de formation motivé** rédigé par le candidat
- > **la rubrique « Activités et centres d'intérêt »**, si elle a été complétée
- > **la fiche Avenir** renseignée par le lycée
- > **Les bulletins scolaires** de 1^{ère} et terminale, et les notes du bac qui sont disponibles
(ces éléments sont remontés par votre lycée automatiquement et vous pourrez les vérifier fin mars)
- > **Des informations sur votre parcours spécifique** (sections européennes...) ou votre **participation aux cordées de la réussite** (seulement si vous le souhaitez)
- > Certaines formations peuvent demander des éléments complémentaires

- Sur chaque fiche de formation: **les coordonnées d'un référent handicap** .
- Le candidat peut renseigner une **fiche de liaison dans son dossier Parcoursup** pour préciser ses besoins. Cette fiche est **facultative** et n'est **pas transmise aux formations** pour l'examen des vœux
- **A partir du 2 juin 2022, le candidat peut demander au recteur le réexamen de son dossier**

Un lycéen peut demander une césure directement après le bac :

- > **La césure est un report d'entrée en formation**
- > **Durée** : d'un semestre à une année universitaire
- > **A signaler lors de la saisie des vœux sur Parcoursup** (en cochant la case « césure »)
- > **L'établissement prend connaissance de la demande de césure après que le lycéen a accepté définitivement la proposition d'admission** > Le lycéen contacte la formation pour s'y inscrire et savoir comment déposer sa demande de césure
- > **La césure n'est pas accordée de droit** : une lettre de motivation précisant les objectifs et le projet envisagés pour cette césure doit être adressée au président ou directeur de l'établissement
- > **A l'issue de la césure, l'étudiant pourra réintégrer la formation s'il le souhaite sans repasser par Parcoursup**

Le calendrier 2022 en 3 étapes

Début Nov. 2021 > Janvier 2022
**Je m'informe
& découvre les formations**

1

20 Janvier 2022 > 29 Mars 2022
Je formule mes vœux
Jusqu'au 7 Avril
Je finalise mon dossier

2

2 Juin 2022 > 15 Juillet 2022
**Je reçois les réponses
des formations & je décide**

3

Nov. Déc. Janvier 2022 Février Mars Avril Mai Juin Juillet Août Sept.

Mardi 29 Mars 2022 :
Dernier jour pour formuler
mes vœux

Étape 3 :

**Consulter les réponses
des formations
et faire ses choix**

BTS Assistance technique d'ingénieur

Lycée A

Lycée B

Lycée C

Lycée D

Lycée E

BTS Conception de produits industriels

Lycée A

Lycée B

Lycée C

Lycée D

Lycée E

Licence Sciences pour l'ingénieur dans l'université A

Licence Sciences pour l'ingénieur dans l'université B

Camille formule :

•un vœu multiple national pour le BTS spécialité Assistance technique d'ingénieur dans 5 lycées (soit 5 sous-vœux)

•un vœu multiple national pour le BTS spécialité Conception de produits industriels dans 5 lycées (soit 5 sous-vœux)

•deux vœux pour une licence de Sciences pour l'ingénieur dans deux universités différentes

→ Soit un total de 4 vœux et 10 sous-vœux.

L'EXEMPLE DE CAMILLE , QUI FORMULE DES VŒUX EN BTS ET EN LICENCE

Vœux de Camille

BTS Assistance technique d'ingénieur

Lycée A

Lycée B

Lycée C

Lycée D

Lycée E

BTS Conception de produits industriels

Lycée A

Lycée B

Lycée C

Lycée D

Lycée E

Licence Sciences pour l'ingénieur dans l'université A

Licence Sciences pour l'ingénieur dans l'université B

2 juin : réponses des établissements

En attente d'une place

NON

En attente d'une place

En attente d'une place

En attente d'une place

NON

En attente d'une place

10 juin : Camille reçoit des propositions

En attente d'une place

NON

En attente d'une place

OUI réponse jusqu'au 12 juin

En attente d'une place

NON

OUI réponse jusqu'au 12 juin

OUI réponse jusqu'au 12 juin

En attente d'une place

En attente d'une place

OUI - SI
réponse jusqu'au 12 juin

OUI - SI
réponse jusqu'au 12 juin

Le **2 juin**, Camille n'a pas de proposition d'admission à l'ouverture de l'affichage des propositions.

Le **10 juin**, elle reçoit 3 propositions d'admission en BTS et 2 propositions pour la licence.

Elle hésite et ne répond pas immédiatement

L'EXEMPLE DE CAMILLE QUI FORMULE DES VŒUX EN BTS ET EN LICENCE

Vœux de Camille

**BTS Assistance technique
d'ingénieur**

Lycée A

Lycée B

Lycée C

Lycée D

Lycée E

**BTS Conception de produits
industriels**

Lycée A

Lycée B

Lycée C

Lycée D

Lycée E

**Licence Sciences pour
l'ingénieur dans l'université A**

**Licence Sciences pour
l'ingénieur dans l'université B**

Etat des vœux de Camille et nouvelle proposition le 12 juin

En attente d'une place

NON

En attente d'une place

OUI réponse jusqu'au 12 juin

En attente d'une place

NON

OUI réponse jusqu'au 12 juin

OUI réponse jusqu'au 12 juin

OUI réponse jusqu'au 14 juin

En attente d'une place

OUI réponse jusqu'au 12 juin

OUI réponse jusqu'au 12 juin

12 juin : réponses de Camille

Renonce

Renonce

Renonce

Renonce

Renonce

Renonce

Accepte

Maintient

Renonce

Renonce

Le 12 juin : elle a une proposition d'admission du lycée D, qu'elle accepte immédiatement.

En acceptant cette proposition elle renonce aux autres propositions d'admission en BTS et en licence.

Elle indique qu'elle maintient un vœu en attente pour le BTS Conception de produits industriels au lycée E. Elle ne fait rien pour les autres vœux en attente : elle y renonce donc de fait et ils sont supprimés

Etat des vœux et des réponses de Camille le 12 juin

BTS Conception de produits
industriels

Lycée D



Proposition d'admission
acceptée



Accepte

Lycée E



En attente d'une place



Renonce

7 juillet :
réponse définitive de Camille

Le 12 juin : Camille a accepté la proposition d'admission du lycée D et elle a décidé de maintenir son vœu en attente pour le lycée E qu'elle préférerait.

Le 7 juillet : la situation de Camille n'a pas évolué. Elle indique qu'elle renonce à son vœu en attente pour le BTS « Conception de produits industriels" au lycée E. **Elle va s'inscrire dans ce BTS , mais au lycée D.**

LES REPONSES DES CANDIDATS AUX PROPOSITIONS REÇUES

➔ Si un élève reçoit une seule proposition d'admission (oui ou oui-si) et des listes d'attente :

- > il **accepte** la proposition (ou y renonce)
- > s'il le souhaite, il conserve **tout ou partie de ses autres vœux en attente** (il doit le signaler pour chacun d'entre eux sur Parcoursup)
- > il **consulte les modalités d'inscription administrative** de la formation acceptée

➔ Si un élève reçoit plusieurs propositions d'admission (oui ou oui-si) et des listes d'attente:

- > il doit accepter **une seule proposition** parmi celles-ci et **renoncer aux autres propositions d'admission** qu'il a reçues pour ne pas monopoliser les places
- > s'il le souhaite, il conserve **tout ou partie de ses autres vœux en attente** (Leila doit le signaler pour chacun d'entre eux sur Parcoursup)
- > il **consulte les modalités d'inscription administrative** de la formation acceptée

➔ Si un élève ne reçoit que des réponses « en attente » :

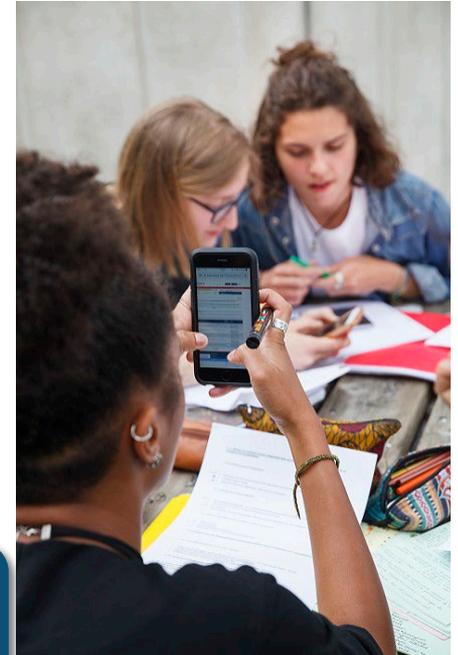
- > il **attend que des places se libèrent** grâce aux désistements des autres candidats

➔ Si un élève ne reçoit que des réponses négatives (s'il n'a formulé que des vœux en formation sélective)

- > la **commission d'accès à l'enseignement supérieur est activée** pour lui faire des **propositions de formation**
-

- > **par SMS et par mail dans sa messagerie personnelle**
(rappel : une adresse mail valide et régulièrement consultée et un numéro de portable sont demandés au moment de l'inscription Parcoursup)
- > **par notification sur l'application Parcoursup**
(application téléchargeable à partir du 2 juin 2022)
- > **dans la messagerie intégrée au dossier candidat sur Parcoursup**

Info : les parents sont également prévenus lorsqu'ils ont renseigné leur adresse mail et leur numéro de portable dans le dossier Parcoursup de leur enfant



- > **Du 23 juin au 16 septembre 2022** : pendant la **phase complémentaire**, les lycéens peuvent **formuler jusqu'à 10 nouveaux vœux et répondre aux propositions dans des formations disposant de places disponibles**

- > **A partir du 1^{er} juillet 2022** : les candidats n'ayant pas eu de proposition peuvent solliciter depuis leur dossier **l'accompagnement de la Commission d'Accès à l'Enseignement Supérieur (CAES)** de leur académie : elle étudie leur dossier et les aide à trouver une formation au plus près de leur projet en fonction des places disponibles

Après avoir accepté définitivement la proposition d'admission de son choix et après avoir eu ses résultats au baccalauréat, le lycéen procède à son inscription administrative.

L'inscription administrative se fait **directement auprès de l'établissement choisi** et pas sur Parcoursup.

Les modalités d'inscription sont propres à chaque établissement :

- Consulter les modalités d'inscription indiquées dans le dossier candidat sur Parcoursup.
- **Respecter la date limite indiquée.**
- Si le futur étudiant s'inscrit dans une formation en dehors de Parcoursup, il doit **obligatoirement** remettre une attestation de désinscription ou de non inscription sur Parcoursup qu'il télécharge via la plateforme.

- > Le numéro vert (à partir du 20 janvier) : **0 800 400 070**
- > La messagerie contact depuis le dossier candidat